

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2026

---

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT  
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°  
2850)

Tombé

N° CL752

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Caure, rapporteur et M. Albertini, rapporteur

-----

### ARTICLE 21

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« incidents »,

insérer le mot :

« intervenant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel